

Imagine-toi dans le
rôle de ta vie!

Élargissement du programme d'Éducation coopérative

Guide pour les élèves et leurs parents

Programme d'éducation coopérative

Le programme d'éducation coopérative dépasse le cadre traditionnel de la salle de classe et met l'élève en contact avec le monde réel, ce qui consolide et augmente la pertinence de ses apprentissages. Il permet à l'élève de 10^e, 11^e ou 12^e année :

- **d'explorer des possibilités de carrière**
 - Par l'entremise d'un stage pratique, l'élève découvre cet emploi le passionne avant de choisir sa destination postsecondaire.
- **d'établir des liens avec des employeurs éventuels**
 - L'élève forme un réseau et établit des contacts avec des professionnels expérimentés.
 - En plus de servir de référence future, il arrive souvent qu'un employeur embauche l'élève après son stage ou après ses études secondaires puisque celui-ci peut maintenant exécuter une large gamme de fonctions, que ce soit des projets spécifiques ou des tâches et procédures générales dans le domaine.
- **d'obtenir des crédits obligatoires et optionnels envers son diplôme d'études secondaires (DÉSO)**
 - Ce programme permet aux élèves de compter deux crédits d'éducation coopérative parmi les 18 crédits obligatoires pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.
 - Il n'y a aucune limite quant au nombre de crédits optionnels que l'élève peut obtenir à l'aide de l'éducation coopérative. Il pourrait compléter ses 12 crédits optionnels en COOP au besoin.
- **d'obtenir une expérience de travail**
 - L'élève peut augmenter la valeur de son curriculum vitae en fonction de ses intérêts, de ses besoins et de ses forces. L'expérience acquise en stage le rend plus compétitif sur le marché du travail.
- **développer ses compétences**
 - En travaillant avec des professionnels du domaine, l'élève développe les compétences essentielles et les habitudes de travail requises réussir dans le monde du travail d'aujourd'hui et de demain.

Comment l'éducation coopérative profite-t-elle aux élèves ayant des besoins particuliers?

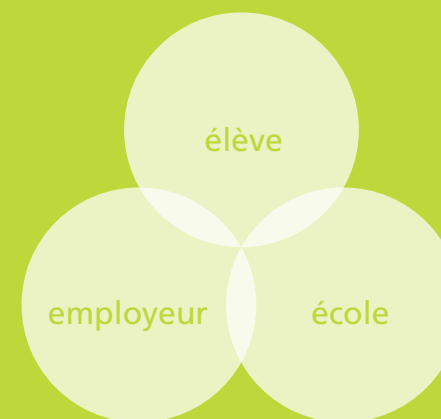
Grâce à l'éducation coopérative, les élèves :

- acquièrent les compétences essentielles dont ils ont besoin pour réussir dans un milieu de travail ou un programme d'intégration communautaire;
- développent des compétences relatives à la vie autonome dans un milieu qui convient à leurs besoins et à leurs habiletés;
- mettent en pratique les compétences et les connaissances acquises en classe;
- développent leur confiance, leur estime de soi et leur autonomie sociale.

Comment l'éducation coopérative profite-t-elle aux nouveaux arrivants?

En participant au programme d'éducation coopérative, les élèves:

- bénéficient de l'occasion d'acquérir des compétences dans les deux langues officielles du pays;
- acquièrent de l'expérience en milieu de travail au Canada et établissent des relations professionnelles qui pourraient mener à un emploi ou à une entente de mentorat dans le futur;
- enrichissent leur réseau social
- découvrent les possibilités et les carrières qui s'offrent à eux dans tous les milieux incluant les milieux francophones.



Partenariat entre la communauté et l'école

L'éducation coopérative rapproche employeurs, élèves et écoles et profite à tous ceux qui y prennent part. Les employeurs bénéficient des dernières théories connues et d'idées nouvelles du monde de l'éducation, les écoles obtiennent de l'information pratique du monde professionnel et les élèves acquièrent de l'expérience pratique dans le domaine d'étude de leur choix.



Comment l'éducation coopérative profite-t-elle aux élèves qui désirent se diriger dans un métier spécialisé?

En participant au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) les élèves :

- acquièrent une formation pratique et de l'expérience dans un métier;
- accumulent des heures de travail qui, d'une part, comptent pour l'obtention de crédits d'éducation coopérative en vue du DESO et, d'autre part, satisfont aux exigences de leur programme d'apprentissage;
- ont la possibilité d'obtenir des crédits optionnels en vue du DESO par l'entremise de la composante scolaire du niveau 1 de l'apprentissage, s'ils sont aussi inscrits dans un programme à double reconnaissance de crédit approuvé par le Ministère.

Visitez www.pajo.ca pour plus d'informations.

Comment les programmes d'éducation coopérative profitent-ils aux élèves adultes?

Les programmes d'éducation coopérative:

- peuvent inciter l'engagement des élèves qui reprennent leurs études après avoir quitté l'école prématurément en leur offrant la possibilité d'apprendre en milieu de travail;

- permettent aux élèves d'obtenir les crédits obligatoires et optionnels contribuant à l'obtention de leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO);
- peuvent servir de tremplin vers un emploi à la fin du stage.

Comment les programmes d'éducation coopérative profitent-ils aux élèves qui désirent se diriger à l'université ou au collège?

Les programmes d'éducation coopérative permettent aux élèves :

- d'explorer un milieu de travail connexe à un domaine d'études postsecondaires qui les intéresse avant d'entreprendre des études coûteuses
- de bonifier leur curriculum vitae : un atout, entre autres, pour l'acquisition d'emplois d'été
- d'acquérir une expérience de stage avant de postuler pour le programme convoité d'éducation coopérative du collège ou de l'université

Élargissement du programme d'éducation coopérative - Stage à l'été, le soir et à inscription continue

Le programme d'éducation coopérative offert à l'été, le soir ou par des écoles de formation continue :

- donne aux élèves la possibilité de suivre un ou deux crédits d'éducation coopérative s'ils n'ont pas été en mesure de le faire pendant l'année scolaire régulière en raison de contraintes liées à l'emploi du temps
- Le programme d'été donne accès à des stages dans des secteurs tels que l'aménagement paysager, les loisirs et l'hôtellerie, qui comprennent des possibilités d'emplois saisonniers difficilement offerts pendant l'année scolaire.
- Le programme du soir donne accès à des stages dans un secteur où l'on est appelé à travailler le soir, comme par exemple dans le domaine des arts.
- Le programme à inscription continue permet aux élèves d'obtenir des crédits et de l'expérience en milieu de travail sans être obligé d'attendre au début d'un semestre.



Caractéristiques du programme

Ce programme comprend deux composantes. La composante scolaire se déroule en salle de classe et inclut une formation préparatoire au stage et des activités d'intégration. La composante pratique implique le stage qui se déroule en milieu de travail. La théorie et la pratique sont ainsi combinées pour maximiser les apprentissages.

a) Contenu du cours

Préparation au stage:

Avant de faire son stage en milieu de travail, l'élève passe un minimum de 15-20 heures **obligatoires** à la préparation de son stage. L'élève doit:

→ *revoir et appliquer les connaissances et les habiletés acquises dans le cours obligatoire « Exploration des choix de carrière (GLCO) » soit :*

- produire, pour sa recherche d'emploi, un curriculum vitae, des lettres d'offre de services et des lettres de remerciement en respectant les conventions langagières exigées pour ces documents et en utilisant le traitement de texte;
- remplir avec précision des demandes d'emploi, sans faute d'orthographe ou de grammaire;
- démontrer sa capacité de communiquer convenablement son intérêt pour un emploi;
- dresser une liste des questions génériques susceptibles d'être posées lors d'une entrevue d'emploi et s'exercer à y répondre convenablement (entrevue obligatoire).

→ *démontrer qu'il a acquis des habiletés en autoévaluation, des compétences d'employabilité et une compréhension des points suivants :*

- les attentes de l'école et du lieu de travail qu'il doit satisfaire dans le cadre du cours d'éducation coopérative;
- les considérations touchant la santé et la sécurité dans le lieu de travail du stage choisi;
- les questions relatives à la confidentialité et au respect de la vie privée, tel qu'énoncé dans la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée;
- l'éthique professionnelle et l'utilisation responsable de la technologie de l'information;
- le droit de travailler dans un milieu exempt de mauvais traitements et de harcèlement;
- les articles pertinents de la Loi sur les normes d'emploi et du Code des droits de la personne;
- l'historique et le rôle des syndicats;
- les méthodes appropriées pour faire face à des préoccupations ou à des problèmes durant le stage et la marche à suivre pour les signaler.

Intégration:

Les séances d'intégration sont des journées pendant lesquelles l'élève revient à l'école durant son stage afin de partager son expérience avec les autres et compléter d'autres travaux pour la composante scolaire du cours. L'élève doit démontrer, entre autre, qu'il sait trouver des renseignements sur les professions, sur les cheminements de carrières possibles et qu'il s'est familiarisé avec les tendances du marché du travail d'aujourd'hui et de demain.

Stage :

Suite à la séance de préparation au stage, l'élève intègre le milieu du travail dans un stage organisé par l'école et ce jusqu'à la fin du semestre. L'élève doit compléter des feuilles de temps qui seront signées par l'employeur à chaque semaine; c'est ce qui permet à l'enseignant de comptabiliser les heures travaillées lors du stage. Les expériences vécues en milieu de travail offrent à l'élève l'occasion d'accroître son employabilité et les habiletés spécifiques à l'industrie.

b) Durée du Programme

Pour vivre une expérience valable dans le monde du travail et mériter des crédits scolaires, l'élève typique (COOP de 2 crédits) passe une demi-journée par jour au lieu de stage et ce, durant tout un semestre.

Crédits	Préparation du stage	Intégration	Stage	Nombre total d'heures
cours d'un crédit	15-20 heures	7 heures	au moins 83-88 heures	110 heures
cours de deux crédits	15-20 heures	14 heures	au moins 186-191 heures	220 heures
crédits cours de trois	15-20 heures	21 heures	au moins 289-294 heures	330 heures
cours de quatre crédits	15-20 heures	28 heures	au moins 392-397 heures	440 heures

L'horaire de travail de l'élève qui participe à un programme d'éducation coopérative est établi en fonction de l'horaire de ses cours à l'école et de l'organisme qui l'accueille.

Foire aux questions

c) Évaluations

Le plan d'apprentissage personnalisé (PAP) constitue la base pour l'évaluation des élèves. Il est préparé par l'enseignant en collaboration avec l'employeur et l'élève. Il définit les attentes du cours connexe de l'école, qui sont adaptées selon le métier choisi et les attentes générales de l'employeur. Le PAP de l'élève énonce aussi les habiletés (Initiative, autonomie, organisation...) que l'élève applique et développe durant le stage.

À la fin de son stage, l'élève doit effectuer un projet d'études indépendantes pour démontrer sa compréhension du lien entre son stage et les attentes du curriculum de son cours connexe. Ce travail équivaut à l'examen final du cours.

Composante scolaire	<ul style="list-style-type: none"> Préparation au stage -Intégration 	70%
Composante stage	<ul style="list-style-type: none"> Attentes du cours connexe adaptées au métier choisi Attentes de l'employeur 	
Projet d'études indépendantes	<ul style="list-style-type: none"> Portfolio/kiosque/brochure/affiche/vidéo... 	30%



Est-ce que l'élève peut abandonner son stage s'il n'aime pas son placement?

Généralement non. Si l'enseignant d'éducation coopérative juge que le placement est approprié, l'élève ne peut pas abandonner uniquement parce qu'il n'aime pas ça. Il peut en discuter avec son enseignant afin que certaines corrections soient apportées à l'environnement de travail ou aux fonctions déléguées à l'élève au besoin mais il doit y avoir de bonnes raisons pour) changer de placement.

Qu'arrive-t-il si le superviseur de stage renvoi l'élève?

L'enseignant rencontrera l'employeur pour discuter des raisons du renvoi. Il est possible que l'élève soit invité à participer à la rencontre. Selon les circonstances, on pourrait choisir de trouver un autre placement à l'élève. Sinon, l'élève échouera cette composante du cours.

Est-ce que l'élève est payé lors de son stage coop?

Généralement, non. Seulement les élèves qui participent à un programme spécialisé tel le programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) ou autres programmes connexes peuvent être rémunérés, selon le cas. Certaines exceptions sont possibles sur demande.

Qui détermine la note finale de l'élève?

Les évaluations doivent comprendre des évaluations écrites du superviseur de stage mais c'est l'enseignant d'éducation coopérative qui est le seul responsable d'attribuer à l'élève sa note finale.

Quelle est la protection que l'élève reçoit lorsqu'il est en stage?

La protection que l'élève participant au programme d'éducation coopérative reçoit est la suivante :

- a) l'assurance de la responsabilité civile au profit des tiers du Conseil scolaire (L'assurance de l'OSBIE protège les élèves qui prennent part à des activités d'apprentissage par l'expérience de même que leur employeur en cas de poursuite pour négligence de la part de l'élève dans le cadre de son travail mais non les blessures qu'elle ou il aurait subies.)
- b) la couverture de la Commission de la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT), selon le cas. (Les élèves, leurs parents ou tuteurs, l'employeur et l'enseignant coop doivent signer un « Accord de formation pratique », formulaire d'assurance **obligatoire** qui provient du ministère de l'Éducation, afin de s'assurer que les élèves soient protégés en cas de blessure dans le cadre de leurs fonctions en stage.)

Inscription des élèves

Tous les élèves qui désirent participer au programme d'éducation coopérative de leur école doivent se rendre au bureau des services à l'élève afin de :

- compléter une demande de participation au programme et
- passer une entrevue structurée avec l'enseignant d'éducation coopérative.

Pour de plus amples renseignements sur le programme d'éducation coopérative, communiquez avec les services à l'élève de votre école et consultez les sites Web suivants :

Perspectives Ontario 2010-Histoires de succès:

www.edu.gov.on.ca/fre/prospects/index.html

Stratégies visant la réussite des élèves:

www.edu.gov.on.ca/reussitedeseleves

Webémissions - Élargissement de l'éducation coopérative:

www.edu.gov.on.ca/fre/teachers/studentssuccess/expansion.html

Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario:

www.pajo.ca

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO)



2445, boul. St-Laurent
Ottawa (ON) K1G 6C3
613-742-8960 ou sans frais 1-888-33CEPEO
www.cepeo.on.ca

Conseil des écoles catholiques du Centre-Est (CECCE)



4000, rue Labelle
Ottawa (Ontario) K1J 1A1
(613) 744-2555 ou sans frais 1-888-230-5131
www.ecolecatholique.ca

Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien (CSDCEO)



875, chemin de comté 17
L'Orignal (Ontario) K0B 1K0
613 675-4691 ou sans frais 1 800 204-4098
www.csdceo.ca

Références :

Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience : Procédures et politiques pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000.

Note politique / Programme N° 76 - Assurance contre les accidents du travail pour les élèves des programmes de formation pratique, CSPATT, 2000.

Bulletine de l'Osbie N° 10 - protection applicable à un stage d'éducation coopérative, Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario. www.osbie.on.ca

Fiches de renseignements sur l'éducation coopérative, Ministère de l'éducation de l'Ontario, 2009.
www.edu.gov.on.ca/fre/teachers/studentssuccess/expansion.html



